

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleverdoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@bellevdoux.fr

Site web :
www.bellevdoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absents : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 22
février 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 22 février 2023

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, : Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absents excusés :

Secrétaire : Christophe MATHIEU

1. Pas de délibération prise par le Conseil Municipal

2. Demandes d'urbanisme

-PC00103523H001 CLEMENT Jean Baptiste

-PC00103523H002 FABRA Laëtitia

3. Courriers et mails reçus

a) Courrier de SEMCODA : emprunts garantis au 31 décembre 2022

Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 123 298 € sur un montant garanti initial de 137 140 €.

Les garanties ont été accordées par la commune suite aux délibérations prises par le Conseil Municipal au cours des années 2013 et 2018.

Il ne s'agit pas d'une dette communale. L'annuité de 4 081,46 € ne sera à payer qu'en cas de défaillance du bailleur social.

b) Courrier du SDIS : tarifs pour l'année 2022-2023 en cas d'intervention des sapeurs-pompiers suite à l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés – transport du bas des pistes

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur pour le transport du bas des pistes jusqu'à une structure médicale, le SDIS engagera, après régulation par le centre de réception et de régulation des appels 15 (CRRRA 15) et en cas d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés, une ambulance de sapeur-pompier (VSAV). Dans ce cas, la participation aux frais est établie forfaitairement.

Le montant retenu pour 2023 s'élève à 400 €.

L'état des frais émis par le SDIS sera envoyé à la commune siège du lieu de prise en charge de la victime par les pisteurs-secouristes.

c) Courrier de demande de subvention : CECOF

Un courrier de demande de subvention a été adressé par le Centre de Formation pour un apprenant habitant la commune.

Les crédits seront prévus au budget 2023.

d) Courrier de réclamation : affouage – livraison de stères de bois à domicile

La commune a reçu un courrier du délégué général à la médiation « Défenseurdesdroits » saisi de la réclamation d'un administré relative au refus opposé à sa demande d'inscription sur la liste des affouagistes (attribution de l'affouage pour les personnes de 70 ans ou plus), au titre de l'année 2022. Si le principe de l'affouage sur la livraison de stères à domicile est maintenu l'année prochaine, les membres du Conseil Municipal en tiendront compte.

e) Mail de réclamation : déneigement des voies privées

Pour mémoire, une convention de déneigement a été actée par décision du Conseil Municipal (DEL2022-31) en date du 7 décembre 2022, proposant aux habitants de la commune qui le désirent de bénéficier de ce service moyennant un forfait de 65 €.

L'employé communal a déneigé un parking privé (sans convention) et a légèrement décapé la couche superficielle de gravier et de végétation d'une aire de stationnement.

Le riverain demande réparation du préjudice subi.

Consigne a été donnée à l'employé communal de ne plus déneiger les parties privées sans convention préalablement signée.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absents : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 22
février 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

f) Demande d'achat de terrain communal par Monsieur DEPIERRE Antoine

La commune après visite sur le terrain proposera à la vente une partie de la parcelle cadastrée n° 323 avec mention d'une servitude au profit de la parcelle attenante n° 994.
Le prix proposé pour la parcelle concernée est fixé à 25 € le m2.

g) Vente de terrain communal à Madame ROUCHOUSE Josiane

Une demande d'achat de terrain communal a été effectuée en 2018. Une réponse avait été apportée fixant le prix du terrain à 2 € le m2. Ce prix a été validé par délibération prise par le précédent Conseil Municipal en date du 23/10/2018.

Madame ROUCHOUSE, après avoir refusé l'offre, accepte la proposition de la commune au prix défini par l'ancienne municipalité.

Les membres du Conseil Municipal ont considéré que la délibération prise en 2018 n'ayant pas été dénoncée, celle-ci restait d'actualité.

4. Divers

a) Statistiques année 2020 du service de portage de repas sur la commune

608 repas ont été distribués pour 4 bénéficiaires.

b) Activité opérationnelle SDIS – nombre d'interventions sur la commune

2019 : 12 interventions ; 2020 : 15 interventions ; 2021 : 18 interventions ; 2022 : 20 interventions

Sur l'année 2022, la durée cumulée des interventions = 171 heures dont 100 heures de secours à la personne.

c) Commission finances du 20 février 2023

La présentation du compte administratif 2022 est conforme aux prévisions budgétaires.

La prévision budgétaire 2023 a été validée par les membres de la commission concernant la section de fonctionnement.

Une commission de finances élargie a été programmée en date du 21 mars 2023 pour confirmer et définir les choix politiques en matière d'investissement et de fiscalité.

d) Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 28 février 2023 à l'école d'Echallon.

e) Publicité sur le site emploi-territorial.fr du poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural

Cette annonce a été publiée le 03/02/2023. La date limite de candidature a été fixée au 03/04/2023.

f) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les membres de la commission doivent se réunir avant le 31 mars 2023.

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autres part sur les modifications de valeurs locatives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

La date retenue est le mercredi 22 mars à 14h30.

g) Déchetterie mobile

La prochaine déchetterie mobile sur la commune aura lieu le samedi 18 mars 2023.

h) Information nouvelle adresse mail et siège social de l'association des archers des hautes combes

Adresse : 1107 route des roches 01130 Belleydoux ; Courriel : archersdeshautescombes@gmail.com

5. HBA

a) France services

Une permanence délocalisée France services aura lieu les derniers mardis après-midi de 14h à 16h à compter du 28/02/2023 dans la salle verso en mairie.

Contact : fsnantua@hautbugey-agglomeration.fr

Téléphone : 09-62-66-27-35

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absents : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 22
février 2023**

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 29 mars 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 21h30



Fait à Belleydoux, le 01/03/2023

Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

